



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Collège Jules Marouzeau  
Guéret



**ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

**25, avenue de la Sénatorerie**

**23000 GUERET**

☐ **05 55 51 90 60**

☐ **05.55.51.90.77**

**ce.0230488f@ac-limoges.fr**

<https://julesmarouzeau.entcreuse.fr/>

**PROCES – VERBAL DE SEANCE  
du CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du 05 Février 2024**

Le Conseil d'Administration n°4 s'est réuni le 5 février à 18h sur convocation du Chef d'Établissement transmise aux différents membres le 30 janvier 2024.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Adoption du Procès - Verbal du CA du 30 Novembre 2023
- 3) Présentation de l'ordre du jour
- 4) Présentation du projet d'association des anciens élèves du Collège Jules Marouzeau
- 5) Démarche d'auto-évaluation de l'établissement : lancement
- 6) Projet de répartition des moyens (dotation générale horaire) et de création de postes
- 7) Voyages
- 8) Décisions budgétaires modificatives
- 9) Contrats et conventions
- 10) Questions diverses

**ETAT DE PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 FEVRIER 2024**

<b>NOM - PRENOM - FONCTION</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Excusé</b>	<b>Remplacé par</b>
<b>Président</b>				
M. Nicolas Olivier MOREAU	X			
<b>Principale-Adjointe</b>				
Mme Lucie JALLAIS	X			
<b>Agent comptable</b>				
M. David GIPOULOU			X	
<b>Adjointe -Gestionnaire</b>				
Mme Joëlle COURAL	X			
<b>C.P.E.</b>				
Mme Julie CHABRAT	X			
<b>Représentants du Conseil Général</b>				
M. Eric BODEAU			X	
Mme Mary-Line GEOFFRE			X	
<b>Représentants de la commune</b>				
M. François VALLES	X			
<b>Représentant de la Communauté d'agglomération</b>				
Mme Marie-Françoise DALOT			X	
<b>Personnalité qualifiée</b>				
M. Patrick COLO			X	
<b>Représentants du personnel enseignant et d'éducation</b>				
Mme Mélanie PERRIER	X			
Mme Pascaline BON	X			
Mme Karine MONGÉ	X			
Mme Elise MAILLARD	X			
M. Romain VALADOUR	(X)			M. Frédéric BONNIN
M. David TESTIER	X			
<b>Représentants des personnels administratifs, sociaux, de santé, ouvriers de service</b>				
Mme Michelle LEMAN			X	
Mme Catherine AUDEBERT			X	
<b>Représentants des parents d'élèves</b>				
M. Jérémie BOUILLET	(X)			Mme Fanny COCHE
Mme Stéphanie LAMY	X			
M. Mathieu CHAMPIGNY	(X)			Mme Christelle TRENTALAUD
Mme Nathalie GALVEZ	X			
Mme Carine BROUTE	X			
Mme Delphine RIGONNET	X			
<b>Représentants des élèves</b>				
Cerise VILLARD			X	
Swan MARQUENTIN	X			

**Nombre de membres titulaires:**

26

**Quorum : 13**

**Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 16**

**16 membres votants sont présents.** Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h15.

**1. Désignation du secrétaire de séance :**

Mme Coche est désignée secrétaire de séance. Celle-ci devant partir à 20 heures, Mme Rigonnet lui succèdera pour la fin du CA.

**Pour: 16 Contre: 0 Abstention: 0 Blancs: 0 Nuls: 0 Exprimés: 16**

**2. Adoption du P.V du CA du 30 Novembre 2023 (vote) :**

Mme Galvez, n'ayant pu assister à la séance du 30 novembre, souhaite savoir si la question diverse concernant l'achat de livres pour les cours de lettres, a été traitée, car elle ne la voit pas apparaître dans le PV. Elle rappelle le contenu de cette question qui portait sur le fait que l'achat d'un livre environ tous les deux mois, représentait un budget important pour les familles.

M. Moreau répond que la question n'a en effet pas été traitée, mais qu'elle est remise à l'ordre du jour des questions diverses en fin de séance.

M. Moreau remercie Mme Perrier pour la rédaction du PV.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 Novembre 2023 est mis au vote.

Mme Coche s'abstient du fait de son absence, le 30 novembre.

**Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 1 Blancs: 0 Nuls: 0 Exprimés: 15**

**3. Présentation de l'ordre du jour :**

M. Moreau présente l'ordre du jour et demande à ce que les décisions budgétaires modificatives et le point concernant les voyages soient traités avant la présentation du projet d'association des anciens élèves. Personne ne s'y oppose.

#### **4. Voyages**

Mme Coural annonce que la Classe Défense bénéficie d'une subvention supplémentaire de 300 euros pour l'organisation du voyage à Paris.

Mme Coche demande quelle est l'origine de cette subvention.

Mme Coural répond qu'il s'agit d'une subvention du Ministère des Armées.

La subvention est mise au vote. Mme Coche annonce qu'elle s'abstient, car elle est toujours opposée à ce partenariat avec l'armée. M. Moreau propose de réorganiser à l'avenir un débat au sujet de la classe Défense sur la base des réalisations concrètes de l'année en cours.

La subvention est mise au vote.

**Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 1 Blancs: 0 Nuls: 0 Exprimés: 15**

M. Moreau propose de réduire la charge financière qui incombe aux familles dont les enfants vont participer au voyage en Provence, en mobilisant le Pass Culture. Ainsi, le coût du voyage pour les familles ne s'élèvera plus qu'à 180 euros.

M. Moreau explique que c'est la première année d'existence de ce Pass, qu'il peut être dépensé au fil de l'eau en fonction des projets, et qu'une analyse sera établie en fin d'année concernant son utilisation. Il est probable que la totalité de la somme allouée n'aura pas été dépensée, ce qui est dommage.

L'utilisation des fonds du Pass Culture pour le voyage en Provence est mise au vote.

**Pour: 16 Contre: 0 Abstention: 0 Blancs: 0 Nuls: 0 Exprimés: 16**

#### **5. Décisions budgétaires modificatives**

Mme Coural présente la dernière DBM pour information de 2023, et la 1<sup>ère</sup> de 2024. Un virement de 3500€ doit être effectué vers le service « opérations en capital » afin d'installer un grand écran et une barre de son dans la « Salle audio » qui sera ainsi transformée en salle permettant une visioconférence.

M. Moreau explique que cela permettra en effet à tous les élèves de suivre des formations en visioconférence et de participer à des partenariats e-twinning avec d'autres classes en France ou à l'étranger.

**Décisions budgétaires modificatives adoptées à l'unanimité : 16**

#### **6. Contrats et conventions**

Le contrat de maintenance Koesio (visio et écran) est présenté par M. Moreau : il permet d'assurer la maintenance des nouveaux appareils installés en salle audio. Le choix s'est porté sur le Pack sérénité qui garantit une intervention

en cas de matériel défaillant et un lien avec un service hotline pour un dépannage en direct si besoin. Il se monte à 35 € HT par mois. M. Moreau indique que c'est une dépense non négligeable, mais que dans quelques mois, un bilan sera tiré du fonctionnement de ce contrat pour voir s'il y a lieu de le maintenir.

Ce contrat est mis au vote.

**Pour: 16 Contre: 0 Abstention: 0 Blancs: 0 Nuls: 0 Exprimés: 16**

**Trois autres contrats sont mis au vote :**

- Le contrat de maintenance MCFV Solutions, matériel de cuisine
- Le contrat de mise en propreté des installations d'évacuation des buées grasses de cuisine
- La fiche d'engagement au marché 2026-2028 dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel

**Ces contrats sont adoptés à l'unanimité : 16 votes.**

Plusieurs conventions sont présentées : Elles concernent des partenariats passés dans le cadre de la classe relais.

Il s'agit de :

- La convention avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Creuse, pour des interventions en classe relais par la Maison Des Adolescents (MDA).
- La convention pour l'utilisation du FABLAB de la Quincaillerie numérique dans le cadre des projets de la classe relais.
- La convention avec l'association Multi FA 7 pour des interventions (street art) dans le cadre de la classe relais.
- La convention UFOLEP - Classe Relais

Est présentée également : La convention spectacle théâtral avec la Cie La Birbante concernant le spectacle de fin d'année.

**Ces conventions sont adoptées à l'unanimité : 16 votes.**

## **7. Présentation du projet d'association des anciens élèves du Collège Jules Marouzeau**

Les statuts de l'association sont présentés par M. Moreau. Il explique que l'objectif principal de cette association est de créer des rencontres entre les anciens élèves et les élèves actuels et de permettre ainsi de présenter des parcours d'orientation suivis par d'anciens élèves du collège.

Le fonctionnement de l'association est sociocratique. Mme Perrier demande à ce que soit explicitée la définition de sociocratie.

M. Moreau explique qu'il s'agit d'un processus de décision par consensus par cercles, le principe étant que tant qu'une personne n'est pas d'accord, c'est qu'il reste « quelque chose à creuser » et donc à débattre.

M. Vallès s'étonne de ce qu'il n'y ait qu'une seule place dévolue à un ancien élève dans le bureau alors qu'il s'agit précisément d'une association d'anciens élèves.

M. Moreau explique qu'il doit y avoir au moins un ancien élève, mais qu'il peut y en avoir plus. Mais il est important que la moitié du bureau reste constitué par des personnes travaillant au collège, pour que ces dernières puissent garder un pouvoir de décision au sein de l'association.

Mme Monge demande si la cotisation est libre. M. Moreau répond qu'elle sera fixée en AG.

Mme Perrier demande si l'objet du vote porte bien sur le fait que l'association ait son siège au collège. M. Moreau répond par l'affirmative et indique qu'une fois l'association créée, une invitation à tous sera lancée pour l'organisation d'une première réunion.

**Pour: 16 Contre: 0 Abstention: 0 Blancs: 0 Nuls: 0 Exprimés: 16**

#### **8. Démarche d'auto-évaluation de l'établissement : Lancement**

M. Moreau présente cette démarche qui consiste à demander à tous les acteurs du collège de s'exprimer librement sur ce qui fonctionne bien et ce qui doit être amélioré au sein de l'établissement. L'objectif de ce travail est qu'une synthèse soit rédigée et puisse conduire à la rédaction d'un nouveau projet d'établissement. Cette auto-évaluation pourrait selon M. Moreau être anticipée et être menée dès à présent afin de permettre à chacun de bien réfléchir et de travailler sur ces questions, sans pression. Le travail de synthèse pourrait ainsi être mené entre juillet 2024 et février 2025.

Mme Bon demande si cette auto-évaluation sera guidée par un questionnaire ou si elle permettra de s'exprimer plus librement.

M. Moreau répond que pour le moment, le principe est de fonctionner sans trame, ce qui permet à chacun de dire ce qui lui semble important.

Mme Bon demande quel sera le support d'expression. M. Moreau explique que c'est lors du prochain conseil pédagogique que cette décision sera prise, mais que l'idéal serait d'envisager une expression multimodale (mails/heures de vie de classe/réunions...) pour rassembler un maximum d'idées concernant l'établissement. Un expert pourra éventuellement être sollicité pour guider le questionnement si des sujets émergent particulièrement.

Mme Perrier rappelle combien cette démarche d'auto-évaluation représente en terme de travail et indique qu'elle provoque une certaine réticence dans le corps enseignant du fait de sa lourdeur sur le plan institutionnel. Mais elle tient à dire que les professeurs se félicitent de pouvoir se projeter dans la rédaction d'un nouveau projet d'établissement, qui est toujours très motivante.

M. Bonnin indique qu'avant la rédaction d'un nouveau projet d'établissement, un état des lieux s'avère essentiel.

M. Moreau affirme que justement l'intérêt de commencer à se lancer dans cette démarche dès le mois de février est de ne pas provoquer cette surcharge de travail qui aurait lieu, si elle était menée au pas de charge. Les syndicats de chefs d'établissements réclament d'ailleurs la suspension de cette démarche en raison de sa lourdeur administrative. Il y a donc bien lieu d'anticiper.

Mme Galves demande si cette auto-évaluation a lieu tous les quatre ans. M. Moreau répond que cette démarche doit être menée tous les cinq ans.

La démarche d'auto-évaluation de l'établissement est mise au vote.

**Pour: 16 Contre: 0 Abstention: 0 Blancs: 0 Nuls: 0 Exprimés: 16**

### **9. Projet de répartition des moyens (dotation générale horaire) et de création de postes**

M. Moreau explique que ce projet de répartition n'est qu'une projection à ce stade de la préparation de rentrée, mais ne sera véritablement finalisé qu'au mois de juin-juillet. Les besoins en heures évoluent d'années en années et l'an prochain verra une sixième classe de 4ème s'ouvrir au collège Marouzeau.

17 heures sont prévues pour la mise en œuvre des groupes au niveau des 6ème et 5ème (4,5 h en lettres, 4,5 h en math en 6ème et 3,5 h en lettres, 4, 5 h en math en 5ème). Mais l'établissement ayant moins de 10 % d'élèves en très grande fragilité, il n'est pas contraint de mettre en place les nouveaux dispositifs prévus dans le cadre du « choc des savoirs ». Les élèves du collège qui rencontrent des difficultés bénéficient pleinement de la mixité des classes. On peut donc constituer des groupes de niveau 2 (« Satisfaisant ») et 3 (« Très satisfaisant »).

Mme Perrier précise que rien n'oblige à séparer les élèves mais que cela permet de parfaire l'approfondissement. Ces petits groupes peuvent être confiés à un autre professeur même éventuellement.

M. Vallès demande si les classes seront constituées en amont, en fonction des groupes ou pas. M. Moreau répond que non et que le collège se trouve dans une situation avantageuse, dans laquelle le personnel n'a à effectuer aucun « tri ».

M. Bonnin ajoute que ce fonctionnement permet même d'avoir des groupes évolutifs, qui peuvent changer au cours de l'année, selon les besoins des élèves.

Selon Mme Maillard, ces groupes répondent vraiment aux besoins ponctuels des élèves.

M. Vallès indique que la rumeur actuelle dit que les nouveaux dispositifs vont permettre la mise en place de groupes de niveau.

M. Moreau affirme qu'en effet s'il avait fallu mettre en place ces nouveaux dispositifs, cela aurait posé une cascade de problèmes infinis : comment objectiver la constitution des classes ? Comment répondre aux parents à ce sujet ? Comment procéder à un fonctionnement en barrettes, avec le manque de salles actuel, qui perdurera l'année prochaine (le bâtiment C restant fermé) ?

Mme Maillard ajoute que les élèves arrivant en sixième doivent déjà affronter un très grand nombre de nouveautés et qu'elle trouverait difficile d'y ajouter encore des changements incessants de groupes.

M. Vallès demande s'il y aura besoin d'un matériel pédagogique spécifique.

M. Moreau répond par la négative et affirme qu'il y a aussi un versant psychologique à envisager : le sentiment d'appartenance à un groupe compte. La question est de savoir comment motiver au maximum tous les élèves, pour trouver une solution aux mauvais résultats français lors de l'enquête PISA.

Les groupes pour le dédoublement en sciences au niveau 6ème et 5ème sont maintenus, car ils donnent satisfaction. C'est le cas aussi en EPS pour la natation au niveau de la 6ème.

En revanche, les heures d'AP qui servaient pour préparer l'oral au niveau de la 3ème et les heures qui permettaient un dédoublement en math aux niveaux 4ème-3ème ne peuvent être maintenues, en l'état actuel des choses. M. Moreau indique qu'on pourra éventuellement demander des moyens supplémentaires quand on en saura plus sur les effectifs de rentrée.

M. Moreau rappelle également que M. Flick en technologie est en sous-service pour cinq heures. Ces cinq heures apparaissent sous la forme d'heures supplémentaires dévolues au dispositif de première initiation numérique en 6ème.

Mme Perrier intervient pour dire combien cette première initiation est bénéfique. M. Moreau ajoute que les échanges informels avec M. Michas, professeur de technologie, le font aboutir au même constat. Cette première initiation permet d'en savoir beaucoup sur le rapport au numérique entretenu par chaque élève entrant au collège.

M. Moreau conclut en affirmant que la DGH répond aux besoins de la rentrée 2024 : évalués à 701 h, ils sont couverts par une dotation de 702 h, avec une augmentation significative pour l'UPE2A. L'IA DASEN a attribué en effet 10,5 h (10 h de cours + 0,5 h de coordination) pour pérenniser le dispositif, désormais pris en charge également par une enseignante du collège, Mme Martin.

Mme Bon demande pourquoi les heures attribuées à M. Vachon n'apparaissent pas dans la grille horaire. M. Moreau répond que c'est normal étant donné qu'il s'agit d'un détachement du premier degré qui ne relève donc pas de la dotation du second degré.

Mme Bon souhaite savoir si ce détachement sera maintenu l'an prochain. M. Moreau répond qu'il faudrait demander à l'IA DASEN, mais qu'il lui semble que celui-ci était attaché à ce que l'enseignement en FLS (français langue seconde) soit continu sur une semaine (heures de M. Vachon + heures de Mme Martin).

M. Vallès affirme qu'en effet le rattrapage des élèves allophones qui bénéficient de ce dispositif est certain, mais demande ce qu'il en est pour ceux qui n'ont jamais été scolarisés auparavant.

M. Moreau concède que c'est plus difficile en effet pour ces derniers, mais que pour ceux qui ont besoin essentiellement de cours en FLS, car ils ont déjà connu une première scolarisation, l'UPE2A joue un rôle d'accélérateur d'une grande efficacité.

M. Moreau revient au tableau général présentant la DGH pour décliner les besoins en heures par matières. Ce projet implique deux créations de postes : un en lettres modernes et un en espagnol.



Mme Coche dit qu'on peut se féliciter de l'ouverture d'une sixième classe de 4ème et de ces deux créations de postes, mais rappelle que la DGH reste insatisfaisante au regard des effectifs, notamment ceux des futures classes de 5ème, qui avoisineront les 30 élèves par classe. Cela rend le travail des enseignants particulièrement difficile.

M. Moreau confirme ce chiffre et rappelle qu'en outre, les professeurs doivent fournir un énorme travail pour réaliser le Choc des savoirs dans le contexte particulier de l'établissement. La non-ouverture d'une sixième classe au niveau de la 5ème s'explique par le fait qu'il n'y aura pas a priori autant d'entrées d'élèves, qu'au niveau de la 4ème. Il y aurait même plutôt des départs entre la 6ème et la 5ème. Cela dit, il reste possible de demander un nombre d'heures supplémentaires selon la situation qui se dessine en juin-juillet, le rectorat gardant une marge de manœuvre pour cela.

Mme Coche demande à ce que les effectifs soient déclinés pour l'ensemble des niveaux.

M. Moreau indique qu'à l'heure actuelle, il y aurait à la rentrée 2024 :

132 élèves en 6ème

148 en 5ème

153 en 4ème

135 en 3ème.

Mme Perrier intervient pour dire qu'en effet les effectifs par classe restent très élevés au collège Marouzeau et que cela rend le travail des professeurs au quotidien particulièrement difficile. Si elle salue la création des deux postes, elle tient à rappeler cependant la lourdeur des effectifs totaux dans un établissement dont une aile entière restera fermée à la rentrée prochaine.

Mme Maillard rappelle qu'en outre, il y a traditionnellement beaucoup d'inscrits au mois d'août et septembre, ce qui rend la répartition des effectifs en cinq divisions pour les 5èmes, très juste.

M. Moreau répond en indiquant que si on dépasse les seuils en termes d'effectif par classe, une demande de moyens supplémentaires sera effectuée, mais qu'à l'heure actuelle, la seule sur laquelle on peut se prononcer, ce sont les créations de postes.

La création du poste en lettres modernes et du poste en espagnol est mise au vote.

**La création des deux postes est adoptée à l'unanimité : 16 votes.**

Mme Perrier intervient pour souligner qu'à l'heure actuelle, il y a également des besoins en mathématiques et en anglais, et que deux postes de TZR pourraient être demandés.

M. Moreau indique qu'en effet, avec la décharge à venir de 6h de Mme Perrier, le BMP de 12h pourrait se transformer en poste à temps complet.

Mme Jallais indique que la situation est semblable en mathématiques.

Au vu de ce constat, M. Moreau propose d'adopter la résolution suivante : « *Au vu des besoins prévisibles en anglais et en mathématiques, le CA du collège Marouzeau est favorable à l'affectation de deux TZR sur ces disciplines* ».

Les débats concernant la DGH sont clos, et le CA aborde les quatre questions diverses versées à l'ordre du jour.

## **10. Questions diverses :**

- Question 1 :

Mme Galvez demande s'il serait possible de ne pas donner de devoirs aux élèves lors des rencontres professeurs-parents d'élèves.

M. Moreau précise que la question des devoirs a été priorisée par le conseil écoles collèges, conseil qui a pour ambition d'améliorer les choses à l'échelle du secteur de Guéret.

Des questions se posent sur la différenciation des devoirs, comment faire pour que ce soit équitable? Du fait des groupes notamment. Cela demande beaucoup de réflexion professionnelle et beaucoup d'harmonisation.

M. Moreau prend l'engagement de redire ce qui a été dit plusieurs fois en conseil pédagogique à savoir qu'il est compliqué de donner des devoirs du jour au lendemain mais, il est parfois difficile de faire autrement quand deux cours se suivent. M. Moreau indique que ce paramètre sera renforcé dans la conception des emplois du temps en 2024-2025.

- Question 2 :

Mme Galvez expose la question diverse qui avait été posée lors du précédent CA mais qui n'avait pu être traitée, question relative à l'achat de livres pour les cours de lettres. Mme Galvez explique que les parents doivent acheter un livre tous les 1 à 2 mois soit entre 8 et 10 œuvres complètes par an ce qui a un coût, même si le prix de ces œuvres est souvent bas (exemple la dernière œuvre qui coûte environ 4 euros). Il est rappelé la gratuité de l'école et que l'achat de fournitures et de livres tous les deux mois a un coût pour les familles.

En réponse, M. Moreau rappelle qu'il est possible, pour les familles dont le niveau de revenus ne permet pas de faire face à cette dépense, de faire appel au fonds social collégien qui est doté de 10 000 euros. Pour bénéficier de ce fonds, la famille doit contacter l'assistante sociale. Cette année, des forfaits habillement ont par exemple pu être accordés.

Mme Galvez et Mme Lamy témoignent que plusieurs familles qui ont fait appel à ce fonds, par exemple pour le paiement de la cantine, n'ont eu aucune réponse ou ne l'ont vue.

M. Moreau précise que la réponse est envoyée sur E-Connect. M. Moreau souhaite que le délai d'attente entre le moment où la famille dépose sa demande et le moment où elle reçoit une réponse s'améliore. Ce point pourrait être explicité dans le cadre de la démarche d'autoévaluation de l'établissement.

Mme Galvez demande s'il ne serait pas possible de mettre en place un système de vente d'occasion des livres achetés par les élèves l'année précédente.

Mme Rigonnet se demande pour sa part s'il ne serait pas possible de mettre en place un système de prêt par les élèves du collège ayant étudié les mêmes œuvres, tout en reconnaissant que la gestion serait complexe.

M. Moreau précise que les œuvres étudiées d'une année sur l'autre ne sont pas forcément les mêmes, le choix de ces œuvres étudiées étant libre. M Moreau évoque une étude de l'OCDE sur le lien entre la constitution d'une bibliothèque personnelle de l'enfant et la réussite scolaire de ce dernier.

M. Moreau indique que la question sera étudiée lors du prochain conseil pédagogique et qu'une réflexion pourrait être menée sur la mise en place d'un achat groupé.

- Question 3 :

M. Moreau indique qu'une question a été posée sur l'absentéisme des professeurs. M. Moreau précise qu'il serait plus juste de parler de non-remplacement de certaines absences qui touchent tous les domaines, et pas seulement l'enseignement.

Il indique que chacun le déplore, qu'on ne s'habitue pas à cette situation et que cela entraîne un report de charges, souvent sur d'autres personnels, ce qui n'est pas indolore.

Mme Jallais présente le bilan « heures d'absence » sur le champ pédagogique :

- 80 % des heures annulées sont soit déplacées soit remplacées par des parcours. Exemple : une absence peut permettre à une autre classe de travailler sur un parcours.
- Sur les 20 % restant, 3 % des heures de cours annulées sont remplacées par d'autres enseignants ce qui représente 600h de cours annulés soit 1h par élève jusqu'au 5 février, avec des disparités par classe.
- Le taux d'absentéisme au sein de l'Etablissement reste inférieur à celui dans la société, entre 4 et 5,5 % par classe.

*--20 h Départ de Mme Coche--*

M. Moreau précise qu'il n'y a pas de problématique majeure sur l'établissement mais qu'on peut avoir un ressenti et donc sûrement des choses à améliorer.

Mme Jallais ajoute que, dans ce décompte, des heures ne sont pas prises en compte comme les heures en plus données par les professeurs (exemple des 5<sup>e</sup>, de la prépa au Brevet national des collèges/BNC).

Demande d'un bilan de fin d'année, classe par classe et d'un bilan en terme d'heures de formation (parcours éducatif, heures en plus).

RCD : 60 % pour les 6èmes.

1 lien avec le déséquilibre des heures supplémentaires annualisées (HSA) qui conduit à une surcharge d'heures de cours et, de ce fait, remplacer un collègue absent est juste impossible d'où l'importance de travailler à réduire le nombre d'HSA par rapport au nombre d'heures annuelles postes.

Sur l'absence durable d'un professeur de mathématiques, M. Moreau précise être en lien avec la division du personnel, le dernier contact étant intervenu ce jour. M. Moreau est dans l'attente d'une réponse sur le remplacement de ce professeur.

- Question 4, question relative à la sécurité :

M. Valles indique ne pas avoir été informé de ce point. M. Moreau indique que le message a effectivement été envoyé via l'ENT, M. Valles n'a donc pas reçu le message relatant le point évoqué. M. Moreau note que ce point est à améliorer.

M. Moreau indique que deux situations assez importantes se sont produites dernièrement.

M. Moreau précise, pour commencer, qu'il convient de relativiser car si on compare avec la France entière, le nombre d'incidents est inférieur à la moyenne mais deux incidents ont quand même eu lieu la semaine précédente à savoir :

- la dissimulation ou le vol de portables et autres objets
- des menaces signalées à l'encontre d'un membre de la communauté éducative.

S'agissant des vols, dès le lendemain la situation était résolue et les élèves responsables identifiés. Ces élèves sont en cours d'accompagnement et de sanction.

S'agissant des menaces rapportées : nous sommes dans les leçons tirées des terribles évènements notamment les agressions mortelles des professeurs Samuel Paty et Dominique Bernard avec des signaux faibles insuffisamment pris en compte or cela aurait pu éviter des drames.

M Moreau rappelle le cadre : le plan Vigipirate est redescendu au niveau « sécurité renforcée ». Pour autant, M Moreau et Mme Jallais continuent de maintenir une présence pour accueillir les élèves à leur arrivée dans l'établissement. M Moreau précise que la raison première du maintien d'une présence est éducative: cela permet d'accueillir les élèves, de voir ceux qui ne sont pas bien le matin mais ce maintien de leur présence est également sécuritaire: cela permet de surveiller les abords de l'établissement et de ne pas laisser les assistants d'éducation seuls.

Sur les menaces rapportées, M. Moreau précise que le signal est faible, pas de menace directe mais des propos rapportés plusieurs jours après. Ces menaces rapportées ont été prises en compte avec le plus grand sérieux par l'établissement et en particulier le chef d'établissement qui a agi en concertation avec l'ASEN, la Préfecture, le commissaire de police. Suite au signalement effectué, M. Moreau a été informé que la situation avait déjà été signalée une semaine avant, dans un contexte différent, ce qui a permis d'être rassuré sur le contexte.

M. Moreau précise qu'un message de vigilance a été adressé à la communauté éducative (idée : risque 0).

Intervention de Mme Lamy qui relate son arrivée au collège pour se rendre au Conseil d'Administration. Elle explique avoir trouvé la concierge de l'établissement en pleurs. Cette dernière lui a indiqué avoir récemment mis une élève en sécurité dans sa loge. De ce fait, l'enfant placé en sécurité a raté son bus. Suite à cela, son supérieur hiérarchique lui a fait des remontrances, lui reprochant notamment ne pas avoir signalé l'événement.

M Moreau indique qu'il va demander des précisions.

Mme Lamy demande si, dans des cas de menaces, la concierge a des photos de l'élève concerné. M. Moreau répond par la négative, précisant que l'idée n'est pas de stigmatiser des élèves mais d'être vigilant. L'expérience prouve, dans les tristes événements qui se sont produits, que le danger est venu d'ailleurs. M. Moreau insiste sur la vigilance accrue dont il est fait preuve dans et autour de l'établissement.

Concernant toujours la question 3 relative à la sécurité dans l'établissement

M. Moreau rappelle les manques qui ont déjà été signalés aux partenaires de l'établissement en matière de sécurité à savoir :

- l'absence de système de sonorisation permettant la diffusion d'une alerte PPMS
- le manque de protection au franchissement du mur d'enceinte situé dans la partie haute du collège (côté chemin des amoureux) et sur le parking de l'hôpital.
- l'absence de film occultant sur les vitrages bas, sur le restaurant scolaire en particulier.

*--20H12 : départ de Mme Bon et de Mme Monge--*

M. Moreau présente la proposition de résolution envoyée le jour même aux membres du CA.

Mme Perrier prend la parole au nom de l'ensemble de ses collègues. Elle précise que tous trouvent regrettables que le siège de l'élu départemental soit de nouveau vide. Mme Perrier ajoute que si les emplois du temps de chacun sont contraints, une communication à minima aurait été la bienvenue.

M. Moreau précise qu'il avait insisté auprès du Conseil départemental de la Creuse sur le souhait d'une présence.

A l'exception de M. Valles, le conseil d'administration regrette l'absence du Conseil départemental qui est sûrement légitime.

M. Valles prend la parole. Il indique qu'il faut raison garder en cas d'urgence : l'élévation du mur pour faire ressembler l'établissement à un bunker est-elle utile? M. Valles s'interroge: combien d'intrusion en 10 ans?

Mme Maillard intervient et rappelle que suite à une visite dans le cadre du CHSCT, la demande d'un système d'alerte avait déjà été actée il y a 10 ans.

Mme Perrier précise que c'est la loi qui demande la mise en place d'une alarme alerte-intrusion, avec sept points de vision au niveau de l'établissement.

M. Valles répond que la loi dit surtout que le chef d'établissement doit avoir un plan en adéquation avec son établissement et en adéquation avec les risques encourus.

M. Valles précise être d'accord avec l'idée d'une alarme. Il précise que l'installation de caméras devant l'entrée aurait été demandée par des parents, via des intermédiaires.

M. Moreau indique qu'aucune demande en ce sens n'a été exprimée en CA.

M. Moreau revient sur la proposition de résolution adressée par mail.

Après lecture, Mme Maillard propose de compléter la résolution en faisant référence à la loi.

Est réaffirmé le souhait d'une étude sur la protection apportée par le mur d'enceinte.

M. Valles précise avoir demandé à la police nationale de renforcer les patrouilles en haut de l'établissement.

M. Moreau précise que, le jour des faits, la police nationale s'est positionnée à cet endroit entre 15h et 18h.

M. Bonnin interpelle le conseil d'administration sur l'existence d'un point faible en cour basse, du côté du laboratoire, en cas de tentative de fuite. Il indique que derrière le bâtiment C un passage permet de passer en étant totalement « hors champ ». Mme Maillard ajoute que lorsque le bâtiment C était en service, elle trouvait régulièrement des élèves dans cette zone.

Est évoquée la possibilité d'installer une barrière.

### **Résolution du conseil d'administration - 5 février 2024**

#### **SECURITE DE DU COLLEGE – ALARME PPMS & SECURISATION DES ABORDS**

Les menaces de mort à l'encontre d'un(e) professeur(e) signalées le 2 février mettent de nouveau en avant certains manques concernant la mise en sécurité des personnes au collège Jules Marouzeau :

- 1- L'absence de système de sonorisation permettant la diffusion d'une alerte PPMS - Intrusion efficace et ciblée dans l'ensemble du périmètre de l'établissement (incluant la loge d'accueil, les préfabriqués, les logements de fonction, les installations sportives et le parc) ;
- 2- Le manque de protection au franchissement et d'occultation du mur d'enceinte situé sur la partie haute du collège (côté Chemin des Amoureux) et sur le parking de l'hôpital.
- 3- L'absence de film occultant sur les vitrages bas, du restaurant scolaire en particulier.

Ces différents points ont été expressément identifiés en septembre 2022 et rappelés lors des dialogues de gestion avec la collectivité de rattachement.

Le défaut de ces éléments de protection est de nature à mettre les personnes, élèves, professionnels et visiteurs, en grave danger en cas de risque majeur, et en particulier en cas d'intrusion malveillante.

De nouveau, le conseil d'administration du collège Jules Marouzeau réuni le 5 février demande la mise en œuvre de ces différents éléments de protection dans les plus brefs délais.

Après reformulation du point 2, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité de 13 voix.

La résolution adaptée sera transmise à l'autorité de tutelle avec ce procès-verbal.

M. Valles précise qu'en cas de besoin d'une année supplémentaire d'internat, la mairie de Guéret est prête à laisser l'internat du site Tremplin Nature.

M. Moreau précise que, sous l'impulsion positive de la mairie, le collège est candidat au label « internat excellence rurale et résidence olympique ».

Le comité souhaiterait un renforcement du bâtiment et une réhabilitation de celui-ci pour le transformer en internat d'excellence.

M. Moreau informe l'assemblée qu'un premier comité s'est tenu en présence de Mme Le Maire de Guéret et M. Valles, lesquels les ont assurés que si, pour l'année 2024-2025, le besoin se confirme, Tremplin Nature pourra continuer d'accueillir les internes. M. Moreau les en remercie.

Si le projet est retenu, cela permettrait un cofinancement des travaux par l'État.

M. Moreau termine le conseil d'administration en précisant à ses membres que le collège est également candidat au label sport étude qui va avec.

**Fin de la séance à 20h34.**

**Signatures :**

Président du Conseil

  
Nicolas Olivier MOREAU

Secrétaires de séance

  
Fanny COCHE et Delphine RIGONNET

